



Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), conclue à Washington, le 3 mars 1973 - Réserve du Royaume d'Arabie Saoudite.

Il résulte d'une notification du Département fédéral des affaires étrangères de la Confédération suisse que par note reçue le 21 novembre 2016, le Royaume d'Arabie Saoudite formule une réserve à l'égard du transfert de *Psittacus erithacus* de l'Annexe II à l'Annexe I de la Convention.

